

INTRODUCTION

La Formation au Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems® s'adresse à toute personne désirant compléter sa formation musicale et pédagogique, comme développement personnel et/ou pour préparer et accompagner une activité de professeur de musique.

Le module 3 correspond à la 3^{ème} année de Formation au Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems®.

Nombre d'heures : - 90h de formation réparties dans l'année scolaire

- 12h d'évaluation
- 2h de bilan individuel
- 1 Séminaire international d'examen final de 12h + Session examens
- 1 Stage d'été de 20h (ou 1 Congrès International)

=> soit un total d'heures de 136h pour le module 3.

CALENDRIER 2017/2018

Week-end de formation 1 : 7-8 octobre 2017 / Paris-FR
Week-end de formation 2 : 4-5 novembre 2017 / Paris-FR
Week-end de formation 3 : 2-3 décembre 2017 / Paris-FR
Week-end de formation 4 : 13-14 janvier 2018 / Paris-FR
Week-end de formation 5 : 10-11 février 2018 / Paris-FR
Week-end de formation 6 : 10-11 mars 2018 / Paris-FR
Week-end de formation 7 : 7-8 avril 2018 / Paris-FR
Week-end de formation 8 : 5-6 mai 2018 / Paris-FR
Examens écrits : 26-27 mai 2018 / Paris-FR
Séminaire d'été : 12-13 juillet 2018 / Lyon-FR
Examens oraux : 13-14-15 juillet 2018 / Lyon-FR
Congrès International : du 16 au 22 juillet 2018 / Lyon-FR

LIEU(X)

D'octobre 2017 à mai 2018 => Musique Sacrée Notre Dame de Paris – 39 boulevard St Germain – 75005 Paris
Juillet 2018 => recherche en cours pour le lieu d'accueil du Congrès International à Lyon

HORAIRES TYPES DES WEEK-ENDS DE FORMATION (11,25h/week-end)

Samedi : 16h-21h15 (4,75 heures de cours)
Dimanche : 9h-12h15 et 13h15-17h (6,5 heures de cours)

FORMATEUR

Christophe LAZERGES

Diplômé didactique Willems® ; Responsable du Comité Artistique et Pédagogique de la Fédération Internationale Willems® ; Directeur de l'École de Musique Ryméa-Lyon 6^{ème}

PARTICIPATION AUX FRAIS PÉDAGOGIQUES (hors transport, hébergement et repas)

Frais pédagogiques (examens et congrès international inclus) :

=> 1 615€ (2 100€ si prise en charge par un OPCA)

ou

=> 1 815€ si admission à l'oral. Les 200€ supplémentaires correspondent aux frais du séminaire international d'examen final, phase préparatoire avant les examens oraux (2 300€ si prise en charge par un OPCA).

- Le règlement peut-être effectué en plusieurs fois (10 maximum d'octobre 2017 à juillet 2018).
- Pour les prises en charge OPCA (Afdas, Uniformation, etc.), contacter le secrétariat pour la constitution du dossier.
- Les professeurs exerçant dans les écoles adhérentes à la FIW en tant que membres associés bénéficient d'une réduction de 10% sur les frais pédagogiques.

FRAIS DE GESTION ET COTISATION

À toute inscription s'ajoutent 50€ de frais de gestion et 20€ de cotisation annuelle à la FIW (15€ pour les étudiants sur présentation d'un justificatif).

CONDITIONS D'ANNULATION

- En cas de force majeure, la totalité du montant des frais pédagogiques sera remboursé après déduction du montant des cours suivis antérieurement à l'incident (sur présentation de justificatif).
- Dans le cas contraire, 1/3 du montant total des frais pédagogiques reste acquis à la FIW. La somme restante ne pourra pas être remboursée mais constituera un avoir attribuable à l'ensemble des activités pédagogiques de la FIW (formations, stages, congrès...).
- Dans les deux cas, les frais de gestion et la cotisation annuelle restent acquis à la FIW.

Fédération Internationale Willems®

Siège : 46 rue Bugeaud – 69006 LYON

Secrétariat : 43 rue des Hérideaux – 69008 LYON

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691063767 / APE N°8559B / **SIRET n° 327 237 566 000 77.**
Organisme de formation n° 82 69 12 756 69. (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Tél : + 33 (0)4 72 62 87 38

Mail : contact@fi-willems.org

Site : www.fi-willems.org

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La Fédération Internationale Willems® pour assurer la diffusion de sa pédagogie souvent qualifiée de « solide », offre trois types d'activité :

1. La sensibilisation à la proposition pédagogique d'Edgar Willems, sous forme de rencontres brèves et ponctuelles (journées, stages) axées sur une découverte en pratique.
2. La formation continue à deux niveaux différents :
 - a. formation au Certificat d'Initiation Musicale Willems®, non professionnelle
 - b. formation au Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems®, professionnelle
3. Les cours de perfectionnement pour les personnes déjà diplômées.

La formation au Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems® s'adresse à toute personne désirant compléter sa formation musicale et pédagogique, pour préparer, accompagner ou enrichir une activité de professeur de musique.

Développée avec rigueur, elle rejoint une certaine philosophie de vie et conduit fréquemment à un nouveau regard dans le rapport à soi-même.

LE PROGRAMME

Le programme comprend les chapitres suivants :

a. Pour la musicalité :

- Développement auditif complet (qualités du son, mouvements sonores, intervalles, accords de 3 et 4 sons, agrégats et espace intratonal)
- Sens rythmique et métrique, polyrythmie et polymétrie, mouvement corporel et improvisation rythmique
- Culture vocale, chant, acquisition d'un répertoire de chansons, sens mélodique, improvisation libre, modale, tonale et invention mélodique écrite, direction chorale
- Harmonie pratique vocale et instrumentale (piano ou guitare) à 2, 3 ou 4 voix, cadences harmoniques, improvisation harmonique et inventions écrites
- Solfège et dictées rythmiques, mélodiques et harmoniques
- Écoute musicale et lecture sur partition d'orchestre.

b. Pour la pédagogie :

- Cours de psychopédagogie
- Leçons pratiques (en direct avec des enfants ou en vidéo), progression pédagogique de l'initiation musicale (trois degrés) jusqu'au solfège vivant et aux débuts instrumentaux, cette progression étant éprouvée également sur soi-même.

LES MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

a. La formation au Diplôme se déroule sur 3 ans sous forme de 7 à 8 week-ends durant l'année scolaire et un stage intensif, soit 115 heures/an en moyenne (selon le module intégré).

b. Les cours se déroulent dans des locaux adaptés à la pratique musicale et au mouvement corporel (salles spacieuses, équipées d'instruments de musique – piano par exemple, chaîne Hifi et autre matériel pédagogique...)

c. Les formateurs qui dispensent les cours sont titulaires du Diplôme Professionnel Didactique Willems® obtenu après au moins 10 années de pratique pédagogique active et à l'issue d'une formation spécifique.

LES MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

L'émargement de feuilles de présence permet de délivrer à la fin de chaque année, une attestation.

Le cursus de formation est jalonné par des contrôles, entre autres en fin de 1^{ère} et 2^{ème} année et les épreuves écrites et orales en fin de 3^{ème} année (octroyant le Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems®).

Fédération Internationale Willems®
Siège : 46 rue Bugeaud – 69006 LYON
Secrétariat : 43 rue des Hérideaux – 69008 LYON

Tél : + 33 (0)4 72 62 87 38
Mail : contact@fi-willems.org
Site : www.fi-willems.org

*Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691063767 / APE N°8559B / SIRET n° 327 237 566 000 77.
Organisme de formation n° 82 69 12 756 69. (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)*

Le texte ci-dessous précise le cadre administratif et institutionnel de la Formation Willems®, adopté par le Conseil d'Administration de la Fédération Internationale Willems® à Ljubljana – Slovénie, le 23 juillet 2015.

La Formation Willems® se déroule sur 3 années pour un total de 320 heures de formation (*hors évaluations et examens*).

NOMBRE D'HEURES

- 1^{ère} année : D1
 - 80 h de formation réparties dans l'année scolaire
 - 6 h d'évaluation
 - 1 Stage d'été de 20h ou 1 Congrès international
 - 1 h de bilan individuel

- 2^{ème} année : D2
 - 85 h de formation réparties dans l'année scolaire
 - 8 h d'évaluation
 - 1 Stage d'été de 20h ou 1 Congrès international
 - 2 h de bilan individuel

- 3^{ème} année : D3
 - 90 h de formation réparties dans l'année scolaire
 - 12 h d'évaluation
 - 1 Stage d'été de 20h ou 1 Congrès international
 - 2 h de bilan individuel
 - 1 Session d'examen + Séminaire international d'examen final sur 3 ou 4 jours

CONGRÈS INTERNATIONAUX ET STAGES D'ÉTÉ

Les Congrès internationaux se déroulent à un rythme tri-annuel.

Modules 1 & 2

La Fédération Internationale Willems® peut décider, pour les centres de formation qu'elle gère en interne, d'organiser le Stage d'été ou le Congrès international dans un pays différent que celui du centre de formation habituel.

Les centres de formation, membres délégués de la Fédération internationale Willems®, peuvent rejoindre les stages d'été organisés par la Fédération Internationale Willems® ou programmer leurs propres stages avec l'accord de celle-ci.

Module 3

La session de l'oral de l'examen final du Diplôme aura lieu avant le Stage d'été ou le Congrès international de l'année en cours après un « Séminaire international d'examen final » de 3 ou 4 jours (suivant le nombre de candidats). Ce séminaire comprend la révision et le passage des épreuves pour les candidats admissibles après les épreuves écrites.

Le Séminaire international d'examen final et le Stage d'été (ou le Congrès international) peuvent se dérouler dans un autre pays que celui du centre de formation habituel du candidat.

Le **Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems®** sera remis aux lauréats à la fin du Congrès international ou du Stage d'été suivant ce « Séminaire », le stagiaire ayant obligatoirement suivi ce Congrès ou ce Stage.

VALIDATIONS

Le **Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems®** est décerné aux stagiaires ayant satisfait aux étapes suivantes :

- 3 années de formation, chaque année étant validée par un contrôle, la 3^{ème} par un examen final. Les contrôles de D1 et D2, obligatoires, sont considérés comme du contrôle continu en raison notamment des dissertations dont les sujets ne seront plus traités par la suite. Les résultats sont des indicateurs permettant d'adapter les parcours individuels au programme de l'année suivante.
- Les épreuves de l'examen final comprennent 4 parties : un écrit, un oral, une leçon pratique donnée à ses élèves (support vidéo), un entretien avec le jury. Pour passer l'oral, il faut avoir été admissible après les épreuves écrites. Seules 3 insuffisances (note $\leq 11/20$) sont tolérées sur l'ensemble des épreuves pour obtenir le Diplôme, si la moyenne générale de l'examen est supérieure à 14/20.
- 3 Stages : Congrès international ou stage d'été.
- Présence au minimum à 75% des heures de formation dispensées durant l'année + présence au Congrès international ou au Stage d'été.

Au cours de leur formation, les candidats auront donc suivi soit 1 Congrès + 2 Stages d'été, soit 2 Congrès + 1 Stage d'été. En cas d'absence à l'un ou l'autre des Stages d'été ou Congrès international, le stagiaire devra suivre le prochain Stage ou Congrès à la fin duquel pourra lui être remis le Diplôme.

DURÉE DE VALIDITÉ

Les candidats ayant plus de 3 insuffisances à l'issue de leur examen conservent les épreuves validées pendant 1 an. Passé ce délai, ils devront repasser l'intégralité des épreuves de musicalité de 3^{ème} année pour obtenir le diplôme.

Fédération Internationale Willems®
Siège : 46 rue Bugeaud – 69006 LYON
Secrétariat : 43 rue des Hérideaux – 69008 LYON

Tél : + 33 (0)4 72 62 87 38
Mail : contact@fi-willems.org
Site : www.fi-willems.org

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691063767 / APE N°8559B / **SIRET n° 327 237 566 000 77**.
Organisme de formation n° 82 69 12 756 69. (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)

Le texte ci-dessous précise le cadre pédagogique, administratif et institutionnel de la Formation Willems® concernant les vidéos présentées dans le cadre du Certificat et du Diplôme.

CONDITIONS D'ENREGISTREMENT

Les leçons enregistrées destinées à valider un examen doivent être réalisées avec les élèves habituels du candidat, si possible sur le lieu habituel des cours et avec le matériel personnel du candidat.

Une autorisation écrite et signée des parents des enfants concernés doit être jointe à l'enregistrement. Elle doit permettre à la FIW de faire usage de la vidéo dans le cadre interne de la formation.

SUPPORT DE L'ENREGISTREMENT – DATE DE LIVRAISON

Les vidéos doivent pouvoir être stockées avec les dossiers des examens des lauréats. Un lien permettant le téléchargement peut être adressé aux formateurs, mais un exemplaire doit donc être gravé sur DVD pour l'archivage.

La vidéo d'examen doit être fournie au plus tard au 30 avril précédant la session de l'oral de l'examen, permettant à la commission internationale d'experts praticiens de prendre sa décision collégialement avant la fin du mois de mai suivant et de la communiquer au candidat.

CONTENUS ET DUREES DES LEÇONS

Les contenus requis se réfèrent aux fiches de synthèse de Jacques Chapuis avec les durées relatives à chaque degré présenté :

- 1^{er} degré = 60'
- 2^{ème} degré = 75'
- 3^{ème} degré = 90'

Si le cadre habituel de travail impose des durées plus courtes, il conviendra d'adapter le contenu pour respecter l'équilibre des chapitres, et éventuellement réaliser la matière répartie en deux leçons équilibrées, en accord avec les formateurs.

CRITERES D'ÉVALUATION

Cette épreuve de pédagogie pratique a pour but d'évaluer les candidats sur leur connaissance des contenus, leur savoir-faire et leur savoir-être en situation. Le jury sera particulièrement attentif aux aspects suivants :

- Vivre les phénomènes : il ne s'agit pas seulement d'enchaîner les principes pédagogiques d'une fiche de cours, mais de les recréer. La qualité de l'engagement du professeur dans sa manière de vivre lui-même les principes mis en œuvre est déterminante.
- Relation aux enfants : le candidat témoignera d'une réelle attention aux enfants, à leurs réactions, à leur participation, à leurs propositions.
- Rapport travail / contrôle : il est plus important de présenter un travail conduisant

à un progrès, si petit soit-il, qu'une démonstration où tout semble assimilé et réglé d'avance.

Le contrôle individuel doit donc permettre de renforcer un point fragile, ou de conduire l'enfant vers une étape plus complexe à atteindre en proposant du « possible ».

- Rapport individuel / collectif : un équilibre est attendu sur le plan de la participation collective et individuelle des enfants. Il s'agit de mettre en valeur la force du collectif, alimenté par les participations individuelles, pour faire et « vivre ensemble ».

- Dimension artistique : dimension centrale de l'éducation musicale, elle doit être omniprésente. Au plan mélodique par la qualité des inventions réalisées, au plan vocal par le magnétisme de la voix, au plan rythmique par la plasticité des gestes dans les frappés, au plan corporel par la souplesse et l'harmonie des mouvements présentés.

- Auto-évaluation : pour permettre au candidat de prendre du recul sur sa pratique, il lui est demandé de fournir avec sa vidéo la fiche de préparation du cours présenté, ainsi qu'une grille d'évaluation complétée par ses propres observations.

VALIDATION

La commission d'experts, constituée annuellement par le responsable des formations de la FIW, comprendra obligatoirement un représentant de chaque région linguistique concernée par la session d'examen.

Le jury est souverain et sa décision est sans appel.

Si une vidéo n'est pas validée et que tout le reste des épreuves de l'examen est acquis, il est recommandé de prendre le temps de perfectionner cette pratique en soumettant des vidéos régulières aux formateurs jusqu'à être à même de présenter une autre vidéo permettant de valider le Certificat ou le Diplôme.

Béatrice Chapuis-Westphal et Christophe Lazerges.
Lyon – 14 février 2017

Fédération Internationale Willems®

Siège : 46 rue Bugeaud – 69006 LYON

Secrétariat : 43 rue des Hérideaux – 69008 LYON

Tél : + 33 (0)4 72 62 87 38

Mail : contact@fi-willems.org

Site : www.fi-willems.org

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691063767 / APE N°8559B / **SIRET n° 327 237 566 000 77.**

Organisme de formation n° 82 69 12 756 69. (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



Fédération Internationale Willems®
mouvement d'éducation musicale

Formation Willems® 2017/2018

Formulaire d'inscription

COORDONNÉES

Madame	<input type="checkbox"/>	Monsieur	<input type="checkbox"/>	NOM	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>				
Code Postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Téléphone fixe	<input type="text"/>	Téléphone portable	<input type="text"/>		
Adresse mail	<input type="text"/>				
Profession	<input type="text"/>				
Niveau de Formation	<input type="text"/>				

Parcours musical et pratique instrumentale

INSCRIPTION AUX COURS / FRAIS PÉDAGOGIQUES *

Après avoir pris connaissance des différents types de formation, des dates et lieux, présentés dans les documents annexes, j'ai choisi de participer aux cours suivants :

		Frais pédagogiques	
<input type="checkbox"/>	Stage Sensibilisation - 21 & 22 octobre 2017	160 €	(1) (2)
<input type="checkbox"/>	Diplôme pédagogique Willems® - Module 1 / 1 ^{ère} année (D1)	1 415 €	(1) (3)
<input type="checkbox"/>	Diplôme pédagogique Willems® - Module 2 / 2 ^{ème} année (D2)	1 585 €	(1)
<input type="checkbox"/>	Diplôme pédagogique Willems® - Module 3 / 3 ^{ème} année (D3)	1 615 €	(1)
<input type="checkbox"/>	Séminaire international d'examen final (oraux)	200 €	(1)

(1) Ces tarifs s'entendent hors frais de transport, hébergement et repas

(2) Si participation au stage seul (hors Modules)

(3) Frais pédagogiques du Stage Sensibilisation inclus

* Si prise en charge employeur ou OPCA, cocher la case correspondant à la formation souhaitée et pour la tarification des frais pédagogiques, se référer au devis établi et reporter cette somme sur la page 2 de ce document, onglet "coût total de la formation"

COÛT TOTAL DE LA FORMATION

Inscription aux cours €
Cotisation - Adhésion FIW 2018	20 €
Frais de gestion (Certificat et Diplôme)	50 € (4)

TOTAL À PAYER € (5)
---------------	-------------

(4) Pas de frais de gestion si vous ne suivez que le Stage Sensibilisation

(5) Tarifs non soumis à la TVA (TVA non applicable, article 293B du code général des impôts)

PAIEMENT *

	Stage Sens.	Certificat	D1	D2	D3
1 fois	180 €	1 220 €	1 485 €	1 655 €	1 685 € (6)
paiement à l'inscription					
5 fois		5 x 244 €	5 x 267 €	5 x 331 €	5 x 337 €
paiement à l'inscription + 15 décembre + 15 février + 15 avril + 15 juin					
10 fois		10 x 122 €	10 x 148,50 €	10 x 165,50 €	10 x 168,50 €
paiement à l'inscription + encaissement tous les 15 du mois entre novembre et juillet					

(6) les 200€ supplémentaires pour le Séminaire international d'examen final (oraux) seront à régler après les résultats des examens écrits

MODE DE PAIEMENT *

Chèques (7)

Espèces

Virement Banque Postale	Titulaire du compte : Fédération Internationale Willems		
	Banque : La Banque Postale	Code Banque : 20041	Code Guichet : 01007
	N° de compte : 1594484H038	Clé RIB : 10	BIC : PSSTFRPLYO
	IBAN : FR65 2004 1010 0715 9448 4H03 810		

Virement PayPal http://fi-willems.org/monde/paiementsEnLigne_newSite.php

(7) Pour le paiement en 5 ou 10 fois par chèques, merci de remettre la totalité des chèques au moment de l'inscription, datés du jour de l'inscription.

CONDITIONS D'ANNULATION D'INSCRIPTION

- En cas de force majeure, la totalité du montant des frais pédagogiques sera remboursé après déduction du montant des cours suivis antérieurement à l'incident (sur présentation de justificatif).
- Dans le cas contraire, 1/3 du montant total des frais pédagogiques reste acquis à la FIW. La somme restante ne pourra pas être remboursée mais constituera un avoir attribuable à l'ensemble des activités pédagogiques de la FIW (formations, stages, congrès...).
- Dans les deux cas, les frais de gestion et la cotisation annuelle restent acquis à la FIW.

DATE

SIGNATURE

* Si prise en charge employeur ou OPCA, ne pas compléter cet onglet.

CONTACT

Fédération Internationale Willems®
Siège : 46 rue Bugeaud - 69006 LYON
Secrétariat : 43 rue des Hérideaux - 69008 LYON

Tél : +33 (0)4 72 62 87 38
Mail : contact@fi-willems.org
Site : www.fi-willems.org

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n°W691063767 / APE N°8559B / SIRET n° 327 237 566 000 77
Organisme de formation n° 82 69 12 756 69. (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)